

NOTICE INFORMATION
EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2021
(la « Notice »)

LA BANQUE POSTALE (l' « Emetteur »)

SOUCHE N°S-23

Emission de EUR 100,000,000 de Titres Financiers à remboursement indexé sur indice Euro Stoxx 50 ESG-X® ayant pour échéance décembre 2026 (ISIN FR0014003NL8)

**Dans le cadre du Programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros
(les "Titres Financiers")**

L'Emetteur souhaite informer les investisseurs des Titres Financiers qu'il vient de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") un Troisième Supplément au Prospectus de Base relatif à son programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros en date du 11 décembre 2020 (visa 20-597).

Ce [Troisième Supplément](#) approuvé par l'AMF en date du 2 novembre 2021 et ayant reçu le numéro d'approbation 21-470 est publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/dette/titres-structures.html>).

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Titres Financiers préalablement à la publication de ce Troisième Supplément et pour autant que ces Titres Financiers ne leur aient pas été livrés au moment où les faits nouveaux significatifs sont survenus ou ont été constatés, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois (3) jours ouvrés après la publication de ce Troisième Supplément (soit jusqu'au 5 novembre 2021, 17h00). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter leurs conseillers financiers via les bureaux de poste.

LA BANQUE POSTALE